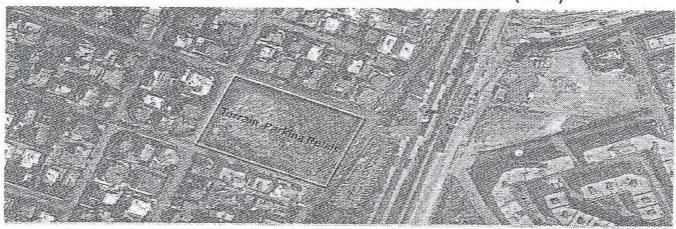
ROYAUME DU MAROC SOCIETE CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE S.A.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX (SEANCE PUBLIQUE)

PARKING-RELAIS TRAMWAY/VEHICULES (P+R)



Le Mardi 24 juin 2014 à 10h, il sera procédé, aux bureaux de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA sis à l'adresse ci-dessous, à l'ouverture en séance publique des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des prestations ci-dessous désignées.

N° Appel d'Offres	Désignation	Estimation des prestations HTVA	Cautionnement provisoire	Frais de dossier
AOO 13/CT-L1 TRV/2014	Travaux d'aménagement de parking – relais (P+R) au voisinage de la Station OASIS	9.107.340,00 Dirhams	Cent wille	Cinq cent (500) Dirhams

(*) Le paiement des frais du dossier est effectué au compte bancaire de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA : RIB n°011 780 00 00 19 210 00 61403/08 (Code swift : BMCE MAMC) – Banque BMCE.

Les dossiers d'Appels d'Offres peuvent être retirés à l'adresse ci-dessous :

6ème étage, immeuble n°4, Rue Molière, Bd Anfa, Casablanca 20050

Tél.: +212 5 22 94 06 86 - Fax.: +212 5 22 94 06 85 Site Web : www.casatransport.ma

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 du 8 Journada I 1434 (20 mars 2013).

Une visite des lieux est prévue le mardi 10 juin 2014 à 9 heures. Les concurrents intéressés par la visite des lieux devront se présenter à l'adresse citée ci-dessous.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à :

Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA 5^{ème} étage, Immeuble n°4, Rue Molière, Bd Anfa, Casablanca 20050

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre des marchés de la Société ou remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.